

Communiqué de presse du 9 mars 2023

PA22+ : des décisions incontestables avant 2030

Agrijura salue les décisions du Conseil national concernant le traitement de la PA22+. La chambre haute a suivi la ligne initiée par le Conseil fédéral et validée par le Conseil des Etats. Les mesures nécessitant des modifications légales pourront ainsi être mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 2025. A moyen terme, une réforme en profondeur du système de politique agricole est inévitable.

5 ans après le lancement de la première consultation sur la PA22+, les chambres fédérales ont accepté les réformes légales nécessaires. Les débats du Conseil national des 8 et 9 mars furent vifs. Les décisions majoritaires sont cependant claires. Comme le Conseil des Etats au préalable, et suivant majoritairement l'avis du Conseil fédéral, les représentants du peuple ont validé la deuxième étape du processus de réformes agricoles, entamé par la trajectoire de réduction. Encore difficile à digérer par la profession, tant les mesures décidées restent parfois contradictoires, cette trajectoire de réduction contenait nombre de mesures liées à la protection de l'environnement, de la biodiversité et du climat. Ainsi, le Conseil national a justement refusé les nombreuses propositions de minorité qui auraient chargé le bateau, avant même que les premiers effets des mesures introduites en 2023 ne soient mesurables.

Agrijura salue en outre les évolutions favorables et nécessaires au niveau légal, afin de favoriser une agriculture productive et durable, tant économiquement que socialement. La couverture sociale obligatoire du partenaire travaillant sur l'exploitation était soutenue. De plus, l'introduction d'une incitation à assurer ses récoltes contre les événements extrêmes dus au changement climatique était cruciale pour une région jurassienne fortement impactée par les gels tardifs, les sécheresses ou encore les fortes pluies.

Finalement, Agrijura souligne que les débats concernant cette deuxième étape ont démontré la nécessité de revoir en profondeur notre système de politique agricole. L'addition de mesures et couches administratives supplémentaires ne permettent ainsi plus d'avoir une politique agricole cohérente. Agrijura exhorte l'ensemble des acteurs à suivre la vision du Conseil fédéral publiée en juin 2022, souhaitant revoir le système dans ses fondements. Agrijura estime qu'une politique agricole et alimentaire cohérente et responsabilisant l'ensemble des échelons de la filière -jusqu'aux consommateurs – est une condition *sine qua non* pour atteindre les buts fixés : Une agriculture durable. Une sécurité alimentaire renforcée. Une politique agricole simplifiée et favorisant l'esprit d'entreprise. Une création de plus-value.

Contacts :

Nicolas Pape, président d'Agrijura, 079 317 40 81

François Monin, directeur d'Agrijura, 079 559 78 66